



COMMISSION PREVENTION / MEDIATION / SECURITE

PV N°7 du 18/02/2026

Présents au siège du District : Dominique BELLET, Serge LIOGIER, Fabien FOURNAT
Assistent : Raphaël ROBERT pour la CDA et Simon RODIER, vice président du District.

Match USSL / ESPALY U18 du 28/03/2026

Objet : mise en place du protocole de match

Présent pour le club d'ESPALY : Mrs VIGOUROUX / PORTAL / ARCHER

Présent pour le club de l'USSL : Mrs CHAVE et VIAL

Présentation du protocole :

- Lieu de la rencontre, stade de Chomouroux, terrain synthétique
- Accueil et stationnement des officiels sur le parking à l'intérieur de l'enceinte ;
- Accueil et stationnement du club visiteur sur le parking à l'intérieur de l'enceinte pour les joueurs, l'accès sera condamné après l'arrivée des visiteurs. Les supporters visiteurs accéderont au terrain synthétique par le terrain honneur, les supporters locaux par l'accès direct au synthétique ;
- Répartition des supporters dans l'enceinte, côté tribune pour les locaux, côté bancs pour les visiteurs. Présence de dirigeants locaux afin de répartir les différents supporters ;
- 3 arbitres officiels + 1 délégué officiel, les 2 assistants et le délégué seront indemnisés le jour même à moitié pour chaque club.
- Caméra arbitre ;
- Collation d'après match dans le club house entre les différents acteurs ;
- Buvette ouverte ;

Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre, il sera accompagné par M Dominique BELLET, membre de la commission.

Match FONTANNES / LEMPDES D4 POULE A DU 29/03/26

Au vu des incidents d'après match de la rencontre du 09/11/2025 et suite à la demande de la commission de discipline, la commission PMS soutient la demande celle-ci à savoir la présence de 3 arbitres officiels à la charge du club de LEMPDES ainsi que la présence de la caméra arbitre. De plus, au vu de la configuration de l'enceinte sportive de FONTANNES, la commission demande une sécurisation de l'accès entre les vestiaires et l'aire de jeu au moyen de barrière.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr - <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-



Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre ainsi que du respect de la demande de la commission.

Match LANGEAC / ALLY-STJUST D3 POULE A du 08/03/2026

Au vu des incidents et de l'arrêt de la rencontre du 19/10/2025, la commission demande la mise en place de la caméra arbitre pour cette rencontre. Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre.

Match CHADRAC / VALS D1 du 15/03/2026

Au vu des incidents et de l'arrêt de la rencontre consécutif à ceux-ci, et appuyant la demande de la commission de discipline, la commission PMS préconise la caméra arbitre pour cette rencontre ainsi que 3 officiels confirmés et un délégué officiel. Les 2 assistants et le délégué seront indemnisés le jour même à moitié par chaque club. Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre.

Le match retour, prévu le 26/04/26 devra être couvert par le même système.

Match ST GEORGES D'AURAC / PORTUGAIS DE BRIOUDE D4 du 15/03/2026

La commission, au vu du match du 23/03/2025 entre ces 2 équipes, préconise la désignation d'un arbitre confirmé pour diriger cette rencontre ainsi que la mise en place de la caméra arbitre.

Un membre du Conseil de District sera chargé de la pose de la caméra arbitre.

**Le Président,
Fabien FOURNAT**